

Téléphone : 02 54 80 94 13

Télécopie : 02 54 80 89 96

### ***COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 MARS 2011***

L'An deux mil onze, le trente mars, à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur RONCIER Jean, Maire

Étaient présents : Mrs RONCIER J, ROULLEAU O, FUSIL J.P., BIARD JP., NERACOU LIS F, BESSE T,  
Mrs THUILLIER J Cl., TOURNEUX A,  
Mmes GLOANEC-MAURIN K et PERAL Ch.

Était absent : Mr FARDEL E.

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Alexandre TOURNEUX a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 24 Mars 2011

Nb de membres en exercice : 11      Nb de membres présents : 10      Nb de votants : 10

POUR : 10      CONTRE : 0

#### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2010 qui se résumait ainsi :

##### **Section de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement 2010 s'élèvent au total à 312 504,35 €, les dépenses de fonctionnement 2010 étant de 225 307,11 €, il ressort un excédent de clôture de 87 197,24 €.

##### **Section d'investissement**

Les recettes s'élèvent à 67 745,18 € et les dépenses à 94 020,29 €, soit un besoin de financement d'investissement de 26 275,11 €

#### **AFFECTATION DU RESULTAT 2010**

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2010 comme suit :

\* 50 000 € au C/1068 de la section d'investissement pour couvrir le besoin de financement 2010 et les travaux 2011.

\* 37 197,24 € en report à la section de fonctionnement du B.P. 2011.

#### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010**

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le budget primitif 2011 comme suit :

**Section de fonctionnement**, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 296 696 €

**Section d'investissement**, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 136 625 €.

#### **IMPOSITION DIRECTE LOCALE**

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,***

Considérant le plan de financement des travaux d'assainissement engagés en 2011 et l'impact financier sur la fiscalité directe locale sur trois ans, présentés à la population lors de la réunion publique du 22 Janvier 2011 ;

➤ **DECIDE** d'augmenter les taux d'imposition directe locale 2010 pour l'année 2011 comme suit :

- **Taxe d'habitation** : de 13,27 % à **13,67 %** soit un produit de 28 324 €

- **Taxe foncier bâti** : de 20,92 % à **21,55 %** soit un produit de 31 269 €

- **Taxe foncière non bâti** de 49,38 % à **50,87 %** soit un produit de 29 149 €

**soit un produit fiscal attendu global de 88 742 € pour l'année 2011.**

## **SERVICE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE (AEP)**

### Approbation du compte de gestion et du compte administratif d'AEP 2010

Section d'exploitation, les dépenses réalisées sont de 19 330,58 € et les recettes s'élèvent à 64 497,65 € soit un excédent d'exploitation de 45 167,07 €

Section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 10 856,79 € et les recettes à 67 588,05 € soit un excédent d'investissement de 56 731,26 €.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de clôture 2010 comme suit :

\* 20 000 € au C/1068 du B.P. 2011

\* le solde disponible soit 25 167,07 € est affecté à l'excédent d'exploitation reporté du budget primitif 2011.

\* L'excédent d'investissement de 56 731,26 € est affecté à la section d'investissement du B.P. 2011.

### Vote du budget primitif d'AEP 2011

Section d'exploitation, les recettes et les dépenses s'équilibrent à la somme de 94 791 €.

Section d'investissement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à la somme de 59 726 €.

## **SERVICE ASSAINISSEMENT**

### Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2010

Section d'exploitation, les dépenses réalisées sont de 3 700,92 € et les recettes s'élèvent à 15 635,02 € soit un excédent d'exploitation de 11 934,10 €

Section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 19 546,40 € et les recettes à 26 160,32 € soit un excédent d'investissement de 6 613,92 €.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat 2010 comme suit :

\* 11 934,10 € au C/1068 pour financer les travaux de la section d'investissement 2011 ;

\* L'excédent d'investissement de 6 613,92 € est affecté à la section d'investissement du B.P. 2011.

### Vote du budget primitif Assainissement 2011

Section d'exploitation, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 47 550 €.

Section d'investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 578 269 €.

## **BUDGET SPECIFIQUE LOTISSEMENT DES GRENOUILLETES**

### Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2010

Section d'exploitation, aucune dépense et recette n'a été enregistrée en 2010.

Section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 377,75 € et les recettes à 377,75 € soit un déficit d'investissement de 0 €.

### Vote du budget primitif lotissement 2011

Section d'exploitation, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 44 979 €.

Section d'investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 35 779 €.

## **ASSAINISSEMENT COLLECTIF – REALISATION DES TESTS PREALABLES A LA RECEPTION DES TRAVAUX – MARCHE SELON PROCEDURE ADAPTEE**

Considérant la nécessité de procéder à l'exécution des tests préalables à la réception des travaux de remplacement et de restructuration des réseaux d'assainissement des eaux usées avant leur mise en service ;

Considérant la consultation des entreprises et l'analyse des offres établie par le Bureau SAFEGE dans le cadre de sa mission d'ingénierie ;

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,***

- **DECIDE** d'attribuer l'exécution des tests préalables à la réception des travaux des réseaux d'assainissement du bourg de Saint-Agil, à la **S.O.A. – Société Orléanaise d'Assainissement** – Antenne de Saint-Avertin, sise à SAINT-AVERTIN – 37550 – 8, Rue Edouard Branly, pour un montant de **3 389,50 € HT soit 4 053,84 € TTC** ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat avec la Société S.O.A. ;

## **CONSTRUCTION D'UNE SALLE D'ARCHIVES ET PEINTURES MAIRIE - DEMANDE DETR 2011**

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de construire une salle d'archives destinée

à l'archivage communal, la réalisation de peintures du secrétariat et de la salle du Conseil Municipal. Il présente les devis relatifs à ces travaux s'élevant à un montant global de : 38 704,22 Euros HT soit 46 290,25 Euros TTC

Il rappelle en outre, que la commune peut bénéficier pour certains investissements d'une aide au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - DETR, (fusion de la DGE et DDR à compter de 2011) et propose aux membres présents de se prononcer sur cette affaire.

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,***

- **DECIDE** d'exécuter les travaux relatifs à la construction d'une salle d'archives, les peintures du secrétariat et de la salle du Conseil Municipal, pour un montant global 38 702,22 € HT ;
- **APPROUVE** le plan de financement ;
- **SOLLICITE** de Monsieur Le Préfet la prise en compte du dossier susvisé au titre la DETR 2011 pour l'attribution d'une subvention ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à déposer une Déclaration Préalable de Travaux

### **SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2011**

Le Conseil Municipal vote une enveloppe globale de 4 510 € au titre des subventions accordées aux associations pour l'année 2011. Les subventions d'un montant supérieur à 99 € seront versées sous réserve de la présentation du bilan financier et du bilan des activités 2010 des associations concernées.

### **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°84-53 du 26.01.1984 modifiée notamment par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale ;
- Vu le budget communal ;

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Considérant l'accroissement des tâches qui incombent aux services techniques de la commune dont l'entretien de l'unité de traitement ;

Considérant la demande de mise à temps partiel de droit de l'Adjoint Technique titulaire de 2<sup>ème</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2011 ;

Monsieur Le Maire fait part qu'il convient de renforcer les effectifs du service technique et qu'il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet.

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,***

- **DECIDE** la création d'un emploi d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet – filière technique - soit 19/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2011,
- **CHARGE** Monsieur Le Maire de modifier ainsi le tableau des emplois,

### **INDEMNITE GARDIENNAGE EGLISE 2011**

Le Conseil Municipal fixe à 119 Euros l'indemnité de gardiennage de l'église 2011.

Cette indemnité applicable pour l'année 2011 sera imputée à l'article 6282 du Budget Primitif 2011.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Restructuration de l'EHPAD – Maison de Retraite de Mondoubleau**

Karine GLOANEC-MAURIN, membre du bureau communautaire et Le Maire ont présenté la demande de participation financière pour la restructuration de l'EHPAD de Mondoubleau, sollicité par le Président du Conseil d'Administration de cet établissement.

Cette sollicitation a ouvert un débat. En effet, le Conseil Municipal, dans son ensemble, s'interroge sur les conséquences de l'augmentation des frais de séjour par résident pour assurer l'accueil des habitants de notre canton.

Il s'est interrogé sur une présentation très tardive de ce projet au moment où il est constaté que les subventions accordées ne seront pas suffisantes pour proposer aux résidents locaux un coût journalier en adaptation avec leur revenu.

Aussi, avant de délibérer sur la manière dont la commune pourrait participer à une aide de solidarité, le Conseil Municipal charge Mr Le Maire de demander à Mr Le Président du Conseil d'Administration de l'EHPAD d'organiser une réunion d'information sur ce projet de restructuration.

Ce serait l'occasion également de proposer différentes hypothèses de soutien : soutien selon le nombre d'habitants par commune, soutien par nombre d'habitants de la commune résidant à l'EHPAD ou encore, soutien direct des communes aux résidents en difficulté de la commune.

#### Demande de location des bureaux situés 8 Rue des Templiers

L'Entreprise IN-BATI souhaite louer les bureaux situés 8, rue des Templiers afin de transférer son activité de fabrication de luminaires en attendant la construction d'une structure plus importante dans le secteur. Elle recherche aussi un local pour entreposer son matériel telle que la partie arrière de l'atelier communal.

Il sera possible de satisfaire sa demande pour les bureaux mais le local pour entreposer semble difficilement envisageable compte tenu des besoins par le service technique de la commune.

#### Point sur les travaux d'assainissement

Vu l'état d'avancement des travaux, le règlement intérieur sera adressé aux propriétaires d'immeubles raccordés au réseau en leur précisant les dates probables du fonctionnement de l'unité de traitement, ce qui leur permettra de pouvoir programmer les travaux revenant à leur charge : neutralisation de la fosse septique et mise en place du raccordement direct.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,  
J. RONCIER.

